



Accueil / Actualités / Sécheresse : seuil d'alerte

SÉCHERESSE : SEUIL D'ALERTE

Le préfet de Seine-et-Marne a décidé de mettre en œuvre des mesures de restriction de l'utilisation de l'eau correspondant au seuil d'alerte renforcée pour les communes qui dépendent du bassin du Réveillon, de maintenir à ce même seuil celles du bassin du ru d'Ancoeur. Le seuil d'alerte a été franchi pour le bassin du Grand Morin, et les bassins du Fusain et du Lunain restent à ce seuil. Les bassins de l'Orvanne et de la Théroüanne, suite aux orages, remontent respectivement en alerte et en vigilance. La nappe d'eau souterraine de Champigny « secteur est » toujours en alerte et son niveau continue de baisser. La Marne, l'Yonne et la Seine sont maintenues au seuil de vigilance.

Un arrêté préfectoral de l'utilisation de l'eau a été signé le 30 juin 2023 pour mettre en œuvre les mesures de restriction et de vigilance.

Télécharger

Je vous rappelle que les informations relatives à la gestion de la sécheresse sont disponibles

sur le site internet de la préfecture à cette adresse :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Gestion-de-crise/Secheresse>

MAIRIE DE BEAUTHEIL-SAINTS

24 Grande Rue

77120 BEAUTHEIL-SAINTS

01.64.03.17.14

Nous contacter

